

Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique

Nadine Lefaucheur

Elizabeth Brown

Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, Université des Antilles et de la Guyane.

Centre de recherche de l'Institut de démographie de l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

Mots-clés : Relations conjugales – Configurations parentales – Martinique.

Les données recueillies lors de l'enquête « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique » permettent de comparer les relations de couple déclarées par les répondants selon qu'elles concernent des couples corésidents, souvent mariés, ou des couples sans résidence commune, couples naissants ou couples de type visiting partners. Le pluripartenariat masculin, fréquent, souvent simultané et stable, apparaît fortement lié aux conflits et aux violences dans le couple, mais la probabilité d'être victime de ces violences trouve une partie de ses racines dans les difficultés de l'enfance et les violences subies dans le cadre familial. Celui-ci est marqué par une proximité résidentielle importante, par la complexité des configurations parentales et le caractère composite des fratries qui en résulte. Les ménages monoparentaux féminins présentent des caractéristiques particulières selon que la mère a des relations de type visiting partners, est séparée du ou des pères de ses enfants ou n'a jamais eu de relations amoureuses et sexuelles suivies.

Depuis les controverses suscitées, à partir des années 1940, par les travaux de Franklin Frazier (1939) et de Melville J. Herskovits (1941) sur la « famille noire », les chercheurs travaillant sur la Caraïbe n'ont cessé de débattre de l'existence d'un modèle familial « antillais » ou, plus largement, « noir américain », ainsi que, pour les tenants de ce modèle, de son origine (africaine ou dérivant des conditions de vie des esclaves dans les sociétés de plantation ou d'« habitation »), de son extension (limitée aux couches populaires ou concernant l'ensemble de la société), et de ses éventuelles transformations historiques avec le développement de la paysannerie aux lendemains de l'abolition de l'esclavage (Chivallon, 1998 ; Mintz, 2001) ou avec la multiplication des migrations de travail, d'études ou de tourisme au cours des dernières décennies (1). Ce modèle serait

caractérisé par la « matrifocalité », strictement définie comme résidentielle ou pensée comme « relationnelle » (Mulot, 2000 et 2012), voire « incestuelle » (André, 1987), la place centrale de « *poto-mitan* » (2) tenue par la mère (ou par la grand-mère maternelle) étant regardée soit comme la cause, soit comme la conséquence de la « marginalisation masculine » et de la faiblesse ou de l'inexistence du rôle paternel. Centralité de la figure maternelle et oblitération (Lesel, 2003) de la figure paternelle iraient de pair avec la fréquence des unions consensuelles (de type concubinage ou *visiting unions*), des naissances hors mariage et des situations monoparentales. Un pluripartenariat masculin assez souvent simultané et stable générerait de nombreuses fratries composites.

Lors de l'enquête Genre et violences interpersonnelles à la Martinique, le recueil de données sur les relations amoureuses et sexuelles suivies, la proximité familiale, la complexité des fratries résultant de la fréquente multiplicité des « lits » et la diversité des situations dites monoparentales, n'avait pas pour objectif de trancher ces débats, mais de mettre en relation les situations conjugales et les configurations parentales des répondants avec les violences qu'ils déclaraient avoir subies (encadré p. 11). On peut néanmoins les utiliser afin d'apporter, pour le début du XXI^e siècle, quelques confirmations, compléments ou retouches, au tableau habituellement présenté des réalités conjugales et familiales antillaises. Dans une société forgée dans une grande violence institutionnelle, ces données permettent également d'approcher l'incidence des violences vécues, tant dans l'éducation que dans les relations amoureuses et conjugales, et la répétition intergénérationnelle des situations, des difficultés et des risques de victimisation, mais aussi la capacité de résilience des individus (Brown, 2011).

(1) Sur ces controverses et l'évolution des représentations de la « famille noire » dans les sciences sociales, voir, en particulier, Barrow (2001), Chivallon (2004) et Mulot (2000).

(2) Poteau central de la case, sans lequel elle s'écroule.

Relations de couple : modes de résidence, pluripartenariat et conflictualité

Comme les précédentes enquêtes sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), l'enquête Genre et violence (qui porte également sur les violences subies par les hommes dans les relations interpersonnelles) a considéré comme « ayant une relation de couple » toutes les personnes qui ont répondu avoir, au moment de l'enquête, « une relation affective et/ou sexuelle suivie », que ce soit dans le cadre du mariage, du concubinage ou de relations suivies sans cohabitation.

Une vie en couple moins fréquente que dans l'Hexagone

Les données recueillies confirment qu'on se marie moins et plus tard à la Martinique que dans l'Hexagone (3) et qu'on y vit moins souvent en couple (4). Le célibat est le statut matrimonial le plus fréquent : c'est celui de 60 % des personnes enquêtées, âgées de 18 ans à 59 ans. Jusqu'à 40 ans, la proportion de célibataires dépasse même 75 % pour les deux sexes. Au-delà de 45 ans, cependant, la grande majorité des hommes sont mariés (50 %) ou l'ont été (14 % sont divorcés), tandis que la proportion de célibataires reste élevée chez les femmes, dont seulement 39 % sont mariées et 19 % l'ont été (divorcées, séparées légalement ou veuves).

Mais célibat ne signifie pas absence de relations conjugales. Certes, les célibataires représentent les quatre cinquièmes des personnes ayant déclaré ne plus avoir de relations de couple au moment de l'enquête et, par définition, la totalité des 13 % de répondants qui ont répondu n'avoir jamais eu de relation suivie (5). Mais plus de la moitié des célibataires (57 %) ont déclaré avoir une relation affective et/ou sexuelle suivie, avec ou sans cohabitation. Pour ceux qui, célibataires ou non, ont déclaré une relation de couple au moment de l'enquête, la corésidence est la situation la plus fréquente : 44 % des hommes et 41 % des femmes ont ainsi indiqué vivre avec un conjoint, les deux tiers dans le cadre du mariage. Un peu plus de 35 % des personnes qui ont déclaré une relation suivie ont cependant déclaré ne pas vivre avec leur partenaire. Il s'agit en très grande majorité de célibataires (82 %).

Le type de relation et l'existence même d'une relation suivie varient avec l'âge des répondants (tableau 1), leur situation professionnelle et leur revenu. Lorsque relation il y a, il s'agit plus souvent d'une relation sans cohabitation avant l'âge de 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes, et de couples corésidents, souvent mariés, au-delà de cet âge. Les plus jeunes, hommes ou femmes, ont cependant une probabilité nettement plus élevée de vivre en couple, concubin ou marié, s'ils sont cadres

Tableau 1

Type de relation conjugale selon le sexe et le groupe d'âge (en %)

	Âges									Total
	18-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	
Hommes										
Couples corésidents	5,3	6,9	23,5	36,5	52,5	54,1	60,2	57,9	66,7	43,9
Couples non corésidents	44,0	51,9	44,1	34,4	16,1	14,8	21,4	10,5	9,1	25,2
Couples auparavant	20,0	16,8	13,7	20,8	18,6	25,2	14,6	20,0	19,2	18,9
Jamais en couple	30,7	24,4	18,6	8,3	12,7	5,9	3,9	11,6	5,1	12,0
Ensemble	6,3	11,6	8,1	9,6	12,7	14,3	14,5	12,2	10,7	100,0
Femmes										
Couples corésidents	0,0	10,4	34,5	50,4	46,8	50,0	48,9	43,6	50,8	41,1
Couples non corésidents	58,8	57,4	29,8	23,6	19,1	18,6	18,7	16,9	12,1	25,0
Couples auparavant	9,8	7,8	20,2	15,0	23,1	17,4	25,3	25,8	27,4	20,1
Jamais en couple	31,4	24,4	15,5	11,0	11,0	14,0	7,1	13,7	9,7	13,8
Ensemble	5,3	9,4	8,3	10,6	14,2	15,5	14,2	12,1	10,5	100,0

Source : ENVEF-Martinique.

(3) Le taux de nuptialité est moins élevé en Martinique qu'en France métropolitaine (3,3 % contre 4,3 % en 2007). Au sein de la population âgée de 15 ans et plus, on comptait ainsi, en 2006 : en France métropolitaine, 48,7 % de personnes mariées, 14,8 % de personnes l'ayant été (veuves ou divorcées) et 36,5 % de célibataires ; en Martinique, seulement 34,3 % de personnes mariées et 9,8 % de personnes l'ayant été, mais 55,8 % de célibataires. Les proportions de célibataires et de mariés n'ont guère varié en Martinique depuis 1990 ; elles étaient alors respectivement de 57,5 % et de 34,2 %.

(4) En 2006, pour la population âgée de 15 ans et plus, c'était le cas de 58 % des individus en France métropolitaine et de 42 % seulement en Martinique, où 62 % des familles (au sens INSEE) comprenaient un couple, contre 86 % dans l'Hexagone. En Martinique, moins d'un adulte sur deux vit ainsi avec un conjoint.

(5) Parmi ces personnes qui n'ont jamais eu de relation suivie, 28 % des hommes et 42 % des femmes ont au moins 40 ans et 45 % des femmes ont au moins un enfant.

L'enquête Genre et violences interpersonnelles à la Martinique

L'enquête statistique Genre et violences interpersonnelles à la Martinique, financée par l'Agence nationale de la recherche et le Service des Droits des femmes et de l'Égalité, a été réalisée en octobre 2008, par le Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC, CNRS/Université des Antilles et de la Guyane) et le Centre de recherche de l'Institut de démographie de l'université Paris I-Panthéon Sorbonne, sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur et Elizabeth Brown. À la différence des précédentes enquêtes nationales sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) menées dans l'Hexagone, à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, cette enquête a également porté sur les violences subies par les hommes.

Deux échantillons aléatoires représentatifs de la population âgée de 18 ans à 59 ans (1), résidant en Martinique depuis au moins un an ont été constitués, interrogés l'un sur ligne fixe au moyen d'un questionnaire « long » (1 000 femmes et 500 hommes) et l'autre sur ligne mobile au moyen d'un questionnaire « court » (152 femmes et 454 hommes), selon une technique CATI de collecte assistée par téléphone et informatique (2). Lorsqu'elles sont tirées du seul questionnaire long, les données qui concernent les hommes ont donc une moindre significativité statistique que leurs équivalentes concernant les femmes. Comme les précédentes, l'enquête Genre et violences interpersonnelles à la Martinique avait pour objectif de mesurer l'incidence des violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles subies par les personnes interrogées dans différentes sphères de l'existence (espaces et lieux publics, travail-études, famille et proches, conjoint ou partenaire, anciens conjoints ou partenaires). Pour mieux appréhender l'origine et le contexte d'apparition des faits déclarés, les questionnaires comprenaient un module général portant sur les caractéristiques familiales, économiques, sociales et résidentielles des répondants, de leurs parents et de leurs éventuels conjoints ou partenaires, ainsi que sur des éléments de leur parcours biographique. Cette enquête statistique a été accompagnée de deux enquêtes par entretiens réalisées par une équipe de chercheurs associée au CRPLC (Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Léoncinie Ozier-Lafontaine, Clara Palmiste, William Touzanne, Mylenn Zobda-Zebina) portant l'une sur « les sorties de la violence conjugale : obstacles et ressources », l'autre sur « la socialisation masculine à la Martinique ».

Les indicateurs d'origine et de parcours migratoire ont été construits à partir des données sur le lieu de naissance des personnes interrogées et celui de leurs parents et, pour les natis de la Martinique, sur la durée et l'ancienneté de leurs séjours éventuels de plus d'un an hors du département, séjours qui ont eu lieu quatre fois sur cinq en France hexagonale, quatre fois sur cinq après à l'âge de 18 ans et deux fois sur trois pour les études ou le travail. Les deux tiers des natis migrants, souvent âgés de plus de 40 ans, sont revenus depuis plus de dix ans en Martinique. Bien que les femmes apparaissent un peu plus diplômées que les hommes, leur moindre insertion sur le marché du travail et la plus grande précarité de leur situation sont confirmées par les indicateurs de revenu et de niveau de vie. Ces indicateurs montrent aussi que la situation économique des natis de Martinique qui y ont toujours vécu est moins favorable que celle des migrants natis de la Martinique ou de l'Hexagone : neuf sur dix des premiers « et sept sur dix » des

seconds ont indiqué percevoir moins de 2 000 euros par mois, tandis qu'un quart des personnes nées hors de Martinique d'au moins un parent né aux Antilles et 45 % des personnes nées en France métropolitaine de deux parents également nés dans l'Hexagone se situaient dans les niveaux supérieurs à 2 000 euros. Les disparités sociales et économiques s'inscrivent dans l'espace : c'est dans le sud caraïbe et dans l'agglomération de Fort-de-France que l'on rencontre le plus de personnes ayant des diplômes supérieurs au baccalauréat, occupant un emploi (et plus souvent aussi dans la fonction publique) et des revenus élevés. Inversement, c'est dans le nord de l'île, surtout dans la partie atlantique, que l'on trouve le plus de personnes n'ayant jamais vécu ailleurs qu'en Martinique, et le plus de personnes sans diplômes, sans emploi, déclarant un revenu mensuel nul ou inférieur à 1 000 euros et/ou bénéficiant de la couverture maladie universelle de l'Assurance maladie.

Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées à la Martinique

	Femmes (%)	Hommes (%)
Origine et parcours migratoire		
Nés en Martinique, de parents nés en Martinique	80,1	83,0
<i>dont</i>		
• n'ayant jamais vécu ailleurs	60	54
• ayant vécu moins de cinq ans ailleurs	21	27
• ayant vécu cinq ans ou plus ailleurs	19	21
Nés dans l'Hexagone d'au moins un parent antillais	6,6	4,8
Nés dans l'Hexagone de parents non natis des Antilles	6,1	7,4
Nés dans un autre pays de la Caraïbe	4,6	2,1
Nés ailleurs dans le monde	2,5	2,7
Diplôme le plus élevé		
Aucun ou certificat d'études primaires	23,4	28,5
CAP, BEP, BEPC	32,8	34,7
Baccalauréat	16,2	15,4
Diplôme d'études supérieures	27,6	21,4
Situation d'emploi		
Actifs occupés	51,4	65,0
<i>dont</i>		
• non salariés	10	22
• fonctionnaires	32	23
• salariés en contrat à durée indéterminée	36	41
• salariés en contrat à durée déterminée ou en stage rémunéré	18	9
• en emploi aidé ou djobeurs (*)	4	5
Chômeurs	19,3	14,5
Retraités	12,7	7,1
Étudiants	9,5	9,2
Inactifs	7,1	4,2
Revenus		
Pas de revenu personnel	10,9	8,5
Moins de 1 000 €	41,4	31,4
1 000 à 2 000 €	29,4	34,7
2 000 à 3 500 €	15,0	20,3
Plus de 3 500 €	3,3	5,1
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle	32,2	25,0
Véhicule personnel	62,2	70,4
Absence de permis de conduire	22,8	13,3

(*) Aux Antilles, le *djobeur* effectue des petits travaux de bricolage généralement non déclarés.

(1) La distribution par âge de l'échantillon global n'étant pas parfaitement représentative de la structure de la population âgée de 18 ans à 59 ans vivant en Martinique, des coefficients de calage, basés sur les données estimées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour le 1^{er} janvier 2008, ont été calculés pour chaque sexe et par groupe quinquennal d'âges, de sorte que les résultats présentés dans cet article sont comparables à ceux qui émanent d'autres sources.

(2) En 2006, 81,6 % des ménages martiniquais disposaient d'une ligne fixe et 65,5 % d'une ligne mobile ; 4,8 % n'avaient ni ligne fixe ni ligne mobile (sources : enquêtes Budget des familles de l'INSEE et « Conditions de vie et aspirations des ménages » du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie des Français). Les numéros de lignes fixes ont été tirés au hasard sur la liste d'abonnés fournie par France Télécom, et incrimés pour inclure des numéros d'abonnés sur liste rouge et d'abonnés à Outremer Télécom ; les numéros de mobiles ont été obtenus en générant au hasard les six chiffres à accoler à l'indicatif 0696 (mobiles Martinique).

ou indépendants ou s'ils déclarent un revenu mensuel supérieur à 2 000 euros (encadré, p. 11). Au-delà de 40 ans, ces critères ne jouent plus pour les hommes et, pour les femmes, seul le critère du revenu reste lié (mais l'est fortement) à la cohabitation conjugale.

Les couples qui cohabitent : souvent durables et homogames

Sans surprise, les relations apparaissent en moyenne nettement plus anciennes lorsque les partenaires sont plus âgés et, surtout, lorsqu'ils cohabitent. Si elles datent de moins de cinq ans pour 74 % des hommes et 65 % des femmes qui ont déclaré une relation sans résidence commune, les relations durent, au contraire, depuis plus de cinq ans pour la très grande majorité des répondants qui vivent en couple. Autre nuance importante apportée à l'image d'instabilité et de promiscuité parfois donnée de la vie conjugale antillaise : corésident ou non, le conjoint est le premier et unique partenaire sexuel pour 22 % des femmes. Il n'en va cependant de même que pour 7 % des hommes car, si la socialisation des femmes repose toujours sur un idéal de « respectabilité » sociale et sexuelle qui exclut la multiplicité des partenaires, celle des hommes répond à un autre impératif, celui de se construire une « réputation » qui repose très largement sur le nombre de conquêtes féminines (Wilson, 2001 ; Lefaucheur et Mulot, 2011).

Les couples sont le plus souvent composés de personnes qui ont à peu près le même âge : deux ans de différence au plus pour les deux tiers des hommes et 55 % des femmes. Les différences d'âge importantes, un peu plus fréquentes parmi les couples corésidents, dérogent rarement à la « diagonale du sexe » : l'homme a plus de six ans de plus que son épouse ou sa compagne dans 30 % des couples qui cohabitent et 17 % des couples sans résidence commune, mais on ne trouve que 4 % des couples, corésidents ou non, où il a au moins six ans de moins qu'elle.

L'homogamie apparaît également forte du point de vue de l'origine géographique et de la position sociale, lesquelles se recoupent souvent. La première est particulièrement élevée parmi les répondants « métros » nés dans l'Hexagone de parents non originaires des Antilles (80 % pour les hommes, 63 % pour les femmes), plus souvent cadres, mais aussi parmi les natifs qui ont toujours vécu en Martinique (68 % pour les hommes et 66 % pour

les femmes) (6), plus souvent ouvriers ou employés. Les couples corésidents, concubins ou mariés, sont plus souvent biactifs, surtout s'ils ont des enfants, tandis que les couples sans résidence commune sont plus souvent composés de deux inactifs (étudiants ou non), surtout s'ils n'ont pas d'enfants communs.

Les relations sans cohabitation : couples naissants ou « visiting unions » ?

Les relations suivies sans cohabitation, qui concernent un quart des répondants, majoritairement célibataires et âgés de moins de 35 ans, correspondent pour une part à des situations de « jeunes couples » sans enfant, non encore insérés professionnellement, qui, si elles durent, se concluront vraisemblablement par la vie commune, voire le mariage. Cependant, la moitié au moins relève apparemment de situations plus traditionnelles et considérées comme spécifiques de la Caraïbe : les *visiting unions* des anthropologues anglo-saxons (7). Il s'agit en effet moins de couples qui « sortent ensemble » avant de « vivre ensemble » que de relations où l'homme, qu'il vive avec une épouse ou une compagne ou habite encore « chez sa mère », rend plus ou moins régulièrement visite à l'une (ou l'autre) de ses « amies », ou de ses maîtresses, qui a ou ont souvent déjà un ou plusieurs enfants de lui (qu'il n'a la plupart du temps pas reconnus légalement) ou de précédents partenaires. Les femmes déclarant une relation de couple non corésident qui n'ont pas d'enfants et celles qui en ont différent d'ailleurs sur de nombreux points : les premières sont plus jeunes (8), davantage diplômées, plus souvent étudiantes, ont connu moins de difficultés dans leur enfance et vivent beaucoup plus souvent chez leurs parents.

Ces relations suivies sans cohabitation paraissent souvent asymétriques, surtout si l'un ou l'autre des partenaires, ou les deux, ont des enfants : si le partenaire indiqué comme son conjoint par une femme « visitée » avait été également interrogé, celui-ci ne l'aurait peut-être pas mentionnée comme sa conjointe, donnant la préférence à son épouse ou compagne ou à une autre de ses « amies ». L'analyse des biographies de femmes victimes de violence conjugale montre qu'il n'est d'ailleurs pas toujours évident, pour les femmes elles-mêmes, lorsqu'elles ne sont pas mariées, de savoir quelle place elles occupent, et ce même lorsqu'elles habitent avec leur partenaire. Sophie

(6) Ne portant pas sur la couleur mais sur le lieu de naissance, les données ne permettent pas d'isoler les répondants appartenant au groupe des Blancs créoles, dits « békés », dont Edith Kovats-Beaudoux (2002) a montré la très forte homogamie et le souci de « préserver la race ».

(7) Henri Léridon, Elizabeth Zucker et Maïté Cazenave (1970), suivis par Yves Charbit (1987) et la plupart des auteurs francophones, ont traduit par « ami » le terme de « *visiting partner* » employé par les anglo-saxons pour désigner « le partenaire sexuel d'une femme avec laquelle [il] ne cohabite pas et n'est pas marié ».

(8) La moitié des amies sans enfant ont moins de 25 ans, ce qui n'est le cas que de 10 % des amies en situation monoparentale, dont une sur deux a au moins 40 ans.

(28 ans, profession paramédicale) considère ainsi comme une preuve de son statut de « femme-épouse » le fait que son ami, plus âgé, ait acheté une maison pour qu'ils y vivent ensemble : « *Quand j'ai vu qu'il a acheté une maison et que, malgré qu'il a des enfants avec d'autres femmes, qu'il ait choisi que ce soit MOI qui vive avec lui, j'avais considéré que c'était quand même... une preuve* » ; mais, ayant « pris la place » d'une femme dont cet ami avait des enfants et à laquelle il continuait de « rendre visite », elle constate : « *tout le monde savait très bien que je n'étais qu'une maîtresse, en fait* » (9) (Ozier-Lafontaine et Lefaucheur, 2011). Les hommes qui ont déclaré une relation suivie sans cohabitation ne représentent ainsi qu'un sous-ensemble particulier de l'ensemble des partenaires potentiels des femmes ayant déclaré une telle relation, l'autre partie de cet ensemble étant composée d'hommes qui vivent en couple, marié ou concubin, avec une autre femme. L'infidélité et le pluripartenariat masculin (10) viennent, en effet, souvent troubler le tableau – et la vie des couples.

Un pluripartenariat masculin persistant, souvent simultané et stable

Aux Antilles, conformément à l'impératif masculin de « réputation », les hommes ont plus souvent que dans l'Hexagone plusieurs partenaires féminines : au-delà de 35 ans, la proportion d'hommes ayant eu plusieurs partenaires au cours des cinq années précédentes dépasse même le double des taux hexagonaux (Halfen, 2006). Le pluripartenariat hétérosexuel masculin n'est donc pas, comme dans l'espace métropolitain, « *l'apanage des jeunes en phase d'expérimentation initiale de la sexualité, mais un comportement qui persiste* » (Giraud, 1999). Le pluripartenariat y est surtout beaucoup plus souvent simultané et fréquemment stable (11) : en 2004, seul un pluripartenaire sur cinq connaissait ses différentes partenaires depuis moins d'un an (Halfen, 2006). Il est également deux à trois fois plus souvent que dans l'Hexagone le fait d'hommes mariés ou concubins.

Effet d'âge ou de génération, la fréquence du pluripartenariat simultané et stable croît même aux Antilles avec l'âge. Il y fait cependant l'objet d'une certaine réprobation sociale, du moins pour les hommes engagés dans les liens du mariage (12) et de la part de ceux qui ne sont ni mariés ni pluripartenaires. Beaucoup plus tolérants lorsqu'ils sont directement concernés, les hommes mariés sont près de deux fois plus nombreux que les célibataires à juger acceptable qu'un homme ait des rapports avec une autre femme que son épouse et ceux qui entretiennent simultanément plusieurs relations sont près de trois fois plus nombreux que les autres à en juger de même (Halfen, 2006). Il existe, en effet, une hiérarchie entre les différentes formes de pluripartenariat, condamnant les « vagabonds » et les « coureurs », et mettant en valeur le pluripartenaire responsable, parfois qualifié de « braguette d'or », capable d'assumer les deux registres de la réputation et de la respectabilité : avoir plusieurs relations simultanées, et éventuellement des enfants de chacune, mais savoir prendre ses responsabilités envers toutes (Mulot, 2009 a, 2009 b ; Kabile, 2011) (13).

Si elle ne concerne pas l'ensemble de la population masculine martiniquaise (Giraud, 1999), la pratique du pluripartenariat simultané et stable est néanmoins le fait d'une fraction importante de cette population : 28 % des hommes et 33 % des natifs, mais 4,5 % seulement des femmes interrogés lors de l'enquête ENVEF-Martinique ont ainsi déclaré avoir eu, au cours de leur vie, simultanément plusieurs partenaires pendant au moins six mois, plus souvent une seule fois pour les femmes et plusieurs fois pour les hommes. Par ailleurs, 15 % de ceux dont la relation de couple durait depuis plus d'un an ont également déclaré avoir eu plusieurs partenaires au cours des douze derniers mois, ce qui n'a été le cas que de 4 % des femmes dans la même situation (14). Ce pluripartenariat masculin semble plus avéré ou plus flagrant lorsque le couple ne cohabite pas : 31 %

(9) Ambiguïté redoublée par les registres d'opposition différents de « ma femme » en français et en créole : si, en français, « ma femme » s'oppose à « ma compagne » (ou concubine) ou à « ma maîtresse », en créole, « *femm an mwen* » (la femme), la « fille », avec qui je sors s'oppose à « *madam an mwen* » qui désigne la femme choisie pour une relation suivie, impliquée et sérieuse.

(10) Le terme « pluripartenariat » est ici préféré à celui de « multipartenariat », habituellement utilisé dans les travaux sur le VIH-sida, pour mettre l'accent sur la pluralité plus que sur la multitude des partenaires. Par ailleurs, si on peut parler d'« infidélité » pour les hommes qui vivent en couple, l'emploi de ce terme semblerait peu adéquat dans le cas des couples non corésidents lorsque la femme est une « maîtresse ».

(11) Les pères de deux des quarante personnes rencontrées en entretien avaient ainsi deux ménages et jusqu'à une dizaine d'enfants dans chacun d'eux.

(12) 90 % des hommes antillo-guyanais âgés de 25 ans à 34 ans, le plus souvent célibataires, ne trouvent pas acceptable qu'un homme marié soit infidèle (Halfen, 2006).

(13) Plus de 96 % des répondants et près de 94 % des répondantes étaient d'accord avec la proposition : « Un homme devrait reconnaître et entretenir tous les enfants qu'il fait ». On pourrait y voir le résultat d'une volonté de se montrer « politiquement correct », mais un tel souci n'est pas apparu flagrant dans les réponses aux autres questions d'opinion portant sur l'homosexualité ou sur les châtiments corporels, beaucoup plus clivantes. Il s'agirait donc plutôt de l'expression d'une norme sociale qui ne condamne pas le pluripartenariat masculin pourvu qu'il soit responsable et « respectable ».

(14) Résultats un peu inférieurs à ceux de l'enquête KABP, lors de laquelle, en Martinique, 22,1 % des hommes – mais seulement 5,5 % des femmes – ont déclaré avoir eu plusieurs partenaires au cours des douze derniers mois. Rarement pour les femmes, mais fréquemment pour les hommes, ces relations multiples étaient simultanées (Halfen, 2006).

des « amies » savent que leur partenaire a d'autres relations (souvent, sans doute, parce qu'il est marié ou vit avec une autre femme), le pensent ou l'estiment possible, ce qui n'est le cas que de 12 % des répondantes qui vivent en couple, marié ou concubin. Cependant, plusieurs des femmes rencontrées dans le cadre de l'enquête sur les sorties de la violence conjugale ont raconté comment elles avaient longtemps voulu « ne pas croire » les personnes qui leur rapportaient que leur mari, concubin ou ami avait d'autres femmes (et des enfants) « dehors ».

Souvent étudiée du seul point de vue de la transmission du VIH-sida, l'existence, réelle ou potentielle, de ce pluripartenariat est apparue, dans l'enquête statistique comme dans l'enquête qualitative menée parallèlement auprès de femmes victimes de violences conjugales, très liée aux disputes et aux violences conjugales, les hommes supportant mal que leurs partenaires demandent des comptes et réagissant par la violence à ce qu'ils perçoivent comme une atteinte à leur virilité. Valérie (52 ans, sans emploi), victime de sévices graves de la part d'un conjoint « hyperviolent », expliquait ainsi : « *Oui, il était méchant, parce qu'il aimait toujours les femmes, les voisines, en petit short, avec les fesses presque dehors (...). Il était toujours violent parce que c'est le mec qui refuse que je lui dise : "Pourquoi tu pars ? Pourquoi tu vas là ? Pourquoi tu fais ça ?". Il voulait pas, il voulait pas. Il fallait qu'il se montre homme. Voilà : il fallait qu'il se montre homme* » (Ozier-Lafontaine et Lefaucheur, 2011).

Infidélité, jalousie et violences conjugales

Les conflits semblent cependant être plutôt rares dans les couples, ou s'y exprimer assez rarement de façon ouverte : 41 % des personnes ayant déclaré une relation suivie ont dit ne jamais se disputer avec leur conjoint ou partenaire, 22 % le faire rarement, 28 % quelquefois et 9 % seulement souvent. Pour l'ensemble des couples, les sorties et la jalousie, renvoyant au pluripartenariat avéré ou supposé de l'homme, figurent parmi les motifs de dispute les plus souvent avancés. Si on se fie aux propos tenus dans les entretiens qualitatifs, les disputes à propos des sorties portent beaucoup moins sur le choix de la destination de sorties communes que sur les sorties de l'homme se rendant seul voir des amis... ou des « amies ». Il y a près d'un quart de siècle, faisant état des conclusions d'une enquête par entretiens auprès

d'hommes guadeloupéens, une anthropologue canadienne rapportait déjà qu'ils disaient ne pas supporter ce qu'ils appelaient « la jalousie de leurs conjointes ou partenaires » et que cette jalousie était le principal catalyseur de leur violence, les questions et réactions des femmes à propos de leurs infidélités étant à l'origine de la majorité des « querelles de ménage », au cours desquelles un homme sur deux avait exercé des violences physiques à l'égard d'une femme (Dagenais, 1987). Les questions relatives au partage des tâches domestiques et d'éducation viennent cependant en tête des motifs de dispute allégués par les femmes qui vivent avec un conjoint – il est vrai que près de la moitié d'entre elles ont déclaré en assumer seules l'essentiel.

Lorsqu'elles reconnaissent l'existence de disputes dans le couple, les femmes admettent deux fois plus souvent que les hommes en être les instigatrices et conviennent un peu plus souvent être seules à proférer les paroles blessantes qui fument à cette occasion. Si les manifestations de violence physique déclarées (bris d'objets et coups) restent rares, les hommes sont, cette fois, plus nombreux à admettre en être les auteurs, convenant parfois avoir alors un peu trop consommé d'alcool. La fréquence de ces disputes et la pluralité des motifs qui les génèrent sont logiquement apparues fortement liées aux faits de violence commis dans le couple. Trois hommes sur dix ont ainsi déclaré avoir subi au moins une atteinte qu'ils jugeaient grave. Toutefois, les neuf dixièmes de ces atteintes relevant d'une volonté de contrôle ou d'emprise de la part de leur partenaire (15), le pourcentage d'hommes qui atteignent le niveau élevé d'atteintes psychologiques, assimilable à du harcèlement moral, devient infime si on exclut les items portant sur le contrôle de leurs relations extra-conjugales.

Plus de la moitié des femmes ayant une relation de couple (54 %) – et plus particulièrement celles qui partagent équitablement les tâches domestiques avec leur conjoint – ont déclaré n'avoir subi aucun fait de violence conjugale pendant les douze derniers mois et 17 % ont mentionné seulement une ou deux atteintes, non répétées et jugées « pas graves ». Mais 23 % ont fait état d'atteintes à leur dignité et de violences psychologiques (16) dont le cumul et/ou la fréquence confinent au harcèlement dans près de la moitié des cas ; 7 % ont déclaré des atteintes sexuelles

(15) Leur épouse, compagne ou amie a exigé de savoir avec qui et où ils étaient (31 %), critiqué ou méprisé ce qu'ils faisaient ou pensaient (19 %), cessé de leur parler ou refusé de discuter (15 %), les a empêchés de parler à des ami(e)s par jalousie (8 %) ou les a insultés (9 %). Il faut noter qu'au moins un tiers des hommes faisant état de la volonté de contrôle ou de la jalousie de leur compagne ou partenaire ont eu des relations sexuelles avec plusieurs femmes dans l'année.

(16) Leur mari, compagnon ou ami a exigé de savoir avec qui et où elles étaient (20 %), critiqué ou méprisé ce qu'elles faisaient ou pensaient (20 %), cessé de leur parler ou refusé de discuter (15 %), les a empêchées de parler à des ami(e)s par jalousie (10 %) ou les a insultées (7 %).

(pratiques imposées et viols conjugaux), 2,6 % des agressions physiques et 1 % des menaces de mort sans ou avec arme ou des tentatives d'assassinat. Les faits les plus graves se sont le plus souvent produits lorsque la femme parlait de séparation ou lorsque son partenaire pensait qu'elle avait rencontré quelqu'un d'autre, sans doute aussi lorsque ce conjoint ou partenaire avait lui-même d'autres partenaires, comme le suggèrent les corrélations établies tant par l'exploitation de l'enquête statistique que par les femmes elles-mêmes.

Victimation et conjugalité : des racines dans l'enfance ?

La probabilité d'être victime de violences dans les relations de couple, comme dans les autres sphères de l'existence, apparaît étroitement liée aux difficultés que les personnes enquêtées ont connues au cours de leur enfance ou de leur adolescence, en particulier dans le cadre familial (17), et aux violences qu'elles ont pu subir alors qu'elles étaient encore mineures. Parmi ces difficultés (18), les femmes, qui ont plus particulièrement répondu positivement aux items concernant un problème d'ordre relationnel ou lié à l'ambiance familiale, ont indiqué plus souvent le manque d'affection (22 %), tandis que les hommes citaient avant tout les coups et punitions injustes (17 %) (19) – coups et punitions étant généralement acceptés lorsqu'ils sont considérés comme mérités et administrés « pour le bien » de l'enfant. Plus d'un quart des répondants et un cinquième des répondantes se sont d'ailleurs déclaré-e-s d'accord avec l'opinion selon laquelle « Pour bien élever un enfant, il faut le corriger physiquement », confirmant la prégnance aux Antilles d'un style d'éducation autoritaire où les châtiments corporels tiennent une place notable, particulièrement pour les garçons (Lefaucheur et Mulot, 2011 ; Cantacuzène, 2011). Les biographies masculines recueillies dans l'enquête exploratoire sur la socia-

lisation masculine à la Martinique attestent également de la fréquence des châtiments physiques reçus dans l'enfance, dont la gravité avoisine parfois la maltraitance (20).

Parmi les faits de violence que les personnes enquêtées ont déclaré avoir subis au cours de leur vie, les plus graves et les plus nombreux se sont d'ailleurs souvent produits durant leur enfance ou leur adolescence, et ce surtout pour les hommes, qui en ont beaucoup moins déclaré que les femmes pour l'âge adulte. Si sept femmes et six hommes sur dix n'ont fait état d'aucune violence subie avant l'âge de 18 ans, des humiliations et dénigrements systématiques ont été rapportés par plus de 8 % des hommes et près de 10 % des femmes, des coups et brutalités par 8 % des hommes et 6 % des femmes, et des attouchements sexuels par 1,2 % des hommes et 7,3 % des femmes (21). Les hommes ont situé nettement plus souvent ces faits dans le cadre scolaire et dans celui des relations d'amitié ou de voisinage que les femmes, lesquelles ont surtout évoqué les relations familiales. Beaucoup de ceux qui les ont subis (plus de la moitié des hommes et du quart des femmes) n'avaient jamais parlé de ces faits avant l'enquête, bien que plus d'un tiers des hommes et près des trois quarts des femmes victimes jugent qu'ils ont eu des conséquences graves sur leur équilibre psychologique et sur leur vie en général (22).

Si le lien apparaît clairement entre la victimation pendant l'enfance et l'adolescence et la victimation à l'âge adulte, on constate aussi une relation forte entre la situation dans l'enfance et la situation conjugale et familiale à l'âge adulte : les personnes qui, à l'âge de 14 ans, vivaient avec leur mère seule, habitent moins souvent avec un conjoint au moment de l'enquête que celles qui vivaient avec leurs deux parents (respectivement 30 % et 49 % pour les hommes, 33 % et 44 % pour les femmes), et les femmes dont la mère était en

(17) Questions posées : « Dans votre enfance ou votre adolescence, avez-vous : – souffert de la misère (pauvreté) ? – manqué d'affection ? – été souvent frappé(e) ou puni(e) injustement ? – été maltraité(e) ou servi de souffre-douleur ? – eu un conflit très grave avec vos parents ? – vécu dans un climat de graves tensions ou de violences familiales ? – souffert de l'alcoolisme de l'un de vos proches ? Vous êtes-vous senti(e) rejeté(e) ou moins aimé(e) à cause de votre apparence physique ? Avez-vous été confié(e) pendant plus d'un an à un autre membre de votre famille que vos parents ou placé(e) dans une famille d'accueil ou une institution ? ».

(18) La plupart des enquêtés (59 % des hommes et 52 % des femmes) ont répondu négativement aux neuf questions, mais 6 % des hommes et 10 % des femmes ont fait état d'au moins quatre difficultés sur les neuf proposées.

(19) Viennent ensuite, pour un répondant sur six, la grande pauvreté et le fait d'avoir été confié pendant au moins un an à un membre de la famille autre que les parents ou placé en famille d'accueil ou en institution.

(20) Plus de 3 % des répondants et près de 5 % des répondantes ont d'ailleurs considéré, lors de l'enquête statistique, qu'ils avaient été victimes de maltraitements dans leur enfance.

(21) Neuf hommes (2 %) et cinquante et une femmes (5 %) ont également déclaré avoir été victimes de tentatives de rapports sexuels forcés et/ou avoir subi un rapport sexuel forcé lorsqu'ils étaient mineurs (un homme et seize femmes ont déclaré les deux agressions). Pour 0,2 % des hommes et 2,7 % des femmes, le premier rapport sexuel leur a été imposé contre leur volonté.

(22) Il y a d'ailleurs un lien très fort, pour les hommes comme pour les femmes, entre la déclaration de violences subies avant l'âge de 18 ans et celle de tentatives de suicide à l'âge adulte. Le lien est également fort, pour les hommes, et très fort, pour les femmes, entre le fait d'avoir déclaré des violences avant 18 ans, quel que soit le type de ces violences, et le sentiment d'avoir été « constamment tendu, stressé ou déprimé » dans les semaines qui ont précédé la collecte.

situation monoparentale le sont également plus souvent elles-mêmes (respectivement 35 % et 27 %) (23).

Des configurations familiales complexes

Une proximité familiale importante

Les enquêtes annuelles de recensement de la population de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) montrent que la taille moyenne des ménages martiniquais s'est fortement réduite : de 3,3 personnes en 1990, elle n'était plus que de 2,6 personnes en 2004-2006 (24). Si les générations nouvelles cohabitent moins souvent que par le passé, la cohabitation intergénérationnelle reste cependant importante. Définie comme la vie dans le même logement de majeurs de deux ou plusieurs générations successives, elle concerne au minimum (25) près de la moitié des répondants : 37 % habitent ainsi soit avec leurs parents (le plus souvent les plus jeunes et les hommes), soit avec au moins un enfant majeur (le plus souvent les plus âgés et les femmes), tandis qu'environ une personne sur dix vit dans un ménage trigénérationnel avec à la fois au moins un ascendant et au moins un descendant adulte d'elle-même ou de son conjoint (tableau 2). Il est également fréquent que plusieurs membres de la même famille construisent sur le même « terrain familial » et qu'une grande partie de la famille élargie habite le même terrain ou le même quartier (26), constituant un « groupe familial de

voisinage » (Attias-Donfut et Lapierre, 1997). Beaucoup de propriétés restent d'ailleurs indivises. Un quart environ des répondants ont ainsi au moins un membre de leur famille (autre que le conjoint et les enfants mineurs) ou de celle de leur conjoint qui vit dans un logement très proche (même maison ou même immeuble, maison ou immeuble voisin).

Source potentielle de conflits, mais aussi de soutien affectif et matériel (Attias-Donfut et Lapierre, 1997), cette situation de cohabitation intergénérationnelle concerne essentiellement les personnes natives de la Martinique et, surtout, celles qui n'ont jamais vécu hors du département : 65 % des natifs et 47 % des natives non migrant-e-s cohabitent ou voisinent avec au moins un membre de leur famille ou de celle de leur conjoint-e. Mais cette cohabitation est aussi souvent le fait des personnes qui n'habitent pas avec leur partenaire (sept hommes et six femmes sur dix) et des femmes en situation monoparentale (quatre sur dix). La situation résidentielle « matrifocale » concerne 12,6 % des répondantes qui vivent ainsi sans conjoint, avec leur mère et au moins un enfant, majeur ou mineur.

Pluriparentalité et complexité des fratries

Si « les relations horizontales entre frères, sœurs, oncles, tantes, cousins et cousines sont moins structurantes et moins importantes que les relations verticales au sein des lignées » (Attias-Donfut et Lapierre, 1997:128), il n'en reste pas moins que l'extension des configurations familiales est aussi liée à la taille des fratries. Tout d'abord, en raison de la grande fécondité des générations antérieures (parmi les répondants, 17 % seulement n'ont ni frères ni sœurs de mêmes père et mère, mais un tiers en ont au moins quatre et 5 % au moins dix) et de la fréquence du pluripartenariat,

Tableau 2

Cohabitation intergénérationnelle et voisinage des familles (en %)		
	Femmes	Hommes
Cohabitation intergénérationnelle (dans un même logement)	45,6	49,1
• Avec au moins un parent (d'ego ou du conjoint)	14,2	22,0
• Avec au moins un enfant majeur (d'ego ou du conjoint)	22,5	15,3
• Avec au moins un parent et un enfant majeur	8,9	11,8
Proche voisinage de membres de la famille (*)	24,4	26,0
Dont cohabitation intergénérationnelle et proche voisinage de membres de la famille (*)	8,8	14,0

Source : ENVEF-Martinique.

(*) Autres que conjoint(e) et enfants mineurs ou majeurs.

(23) Lorsqu'elles avaient 14 ans, 62 % des personnes enquêtées vivaient avec leurs deux parents ; les parents des autres répondants étaient séparés ou divorcés (21 %), n'avaient jamais vécu ensemble (10 %) ou encore l'un ou l'autre, voire les deux, étaient décédés (4 %) ou inconnus (1 %). Par suite, un quart des répondants vivaient avec leur mère en situation monoparentale, 5 % résidaient avec leur mère et un beau-père, 3,5 % environ avec leur père seul ou avec leur père et une belle-mère et 4,5 % avaient été « confiés » à leurs grands-parents ou à un autre membre de la famille. La situation varie cependant selon l'âge des enquêtés : ceux qui sont âgés de moins de 40 ans ont vu leurs parents se séparer deux fois plus souvent que leurs aînés (28 % contre 14 %) et vivaient plus fréquemment, à l'âge de 14 ans, avec leur mère seule (25 % contre 20 % pour les hommes et 31 % contre 20 % pour les femmes).

(24) Elle était de six personnes dans l'enquête de l'INED réalisée en 1968 en Martinique auprès des femmes âgées de 15 ans à 54 ans (Léridon et al., 1970). Elle est de 3,3 personnes dans les ménages de l'enquête Genre et violence (répondants âgés de 18 ans à 59 ans).

(25) Leur âge n'ayant pas été précisé, il n'est pas possible de savoir si les personnes « autres » que le conjoint, les parents et les enfants d'ego et de son éventuel-partenaire qui résident dans le logement de 2,8 % des hommes et de 4,4 % des femmes sont mineures ou majeures.

(26) Les deux tiers des enquêtés habitaient une maison individuelle dont ils étaient presque toujours propriétaires.

successif ou simultané, qui fait que les répondants sont souvent issus de fratries composites. Si 44 % des enquêtés n'ont pas (à leur connaissance) de demi-frères ou de demi-sœurs, 28 % savent en avoir du côté paternel, 9 % du côté maternel et 19 % des deux côtés. Plus des quatre cinquièmes de ceux qui vivaient à l'âge de 14 ans dans un foyer monoparental ou recomposé ont des demi-frères ou des demi-sœurs. Les répondants ont vécu avec au moins l'un d'entre eux dans la moitié des cas où ils ont connaissance de leur existence – il s'agit alors, le plus souvent, de demi-frères ou demi-sœurs utérin-e-s. De même, les

répondants et leurs conjoints ou partenaires ont fréquemment des enfants de plusieurs lits. Parmi les enquêtés qui vivent en couple marié ou concubin, un tiers des femmes et un quart des hommes ont ainsi au moins un enfant qui n'est pas de leur conjoint (tableau 3). Certains de ces enfants ont été conçus avant l'union en cours – on peut alors parler de « recomposition » familiale – mais d'autres l'ont été pendant cette union – on parle, aux Antilles, d'enfants « dehors ». La plupart de ces enfants non communs ne sont pas présents dans le ménage des répondants, soit parce que, adultes, ils l'ont déjà quitté, soit parce qu'ils habitent avec l'autre parent, ancien-ne conjoint-e ou partenaire de l'un des membres du couple, ou femme « dehors » : on trouve ainsi des enfants qui ne sont pas des deux conjoints dans 10 % seulement des ménages de couples corésidents (tableau 4, p. 18).

La situation apparaît beaucoup plus complexe, avec une dimension de genre très fortement marquée, lorsque le couple n'a pas de résidence commune. Plus du tiers (37 %) des hommes qui ne vivent pas avec leur partenaire et près de la moitié des femmes (47 %) en position d'« amies » ou de maîtresses ont déjà au moins un enfant de leur partenaire actuel-le ou d'un-e autre partenaire. Des enfants sont cependant cinq fois moins souvent présents dans le ménage des hommes qui ont déclaré une relation sans corésidence que dans celui des femmes qui ont fait de même – et dont

Tableau 3

Configurations parentales des répondants (en %)

	Femmes	Hommes
Couples corésidents au moment de l'enquête	40,6	42,2
• sans enfant (*) d'aucun des conjoints	2,2	4,2
• avec au moins un enfant (*) d'au moins un des conjoints :	38,4	38,0
– enfants communs seulement	66	71
– enfants communs et non communs	24	21
– enfants non communs seulement	10	8
Couples ne cohabitant pas au moment de l'enquête	25,6	27,3
• sans enfant (*) d'aucun des partenaires	10,5	14,5
• avec au moins un enfant (*) d'au moins un des partenaires :	15,1	12,8
– enfants communs seulement	16	12
– enfants communs et non communs	24	13
– enfants non communs : - de l'homme seulement	20	23
- de la femme seulement	11	20
- de chacun	29	32
Répondants n'ayant plus de relation au moment de l'enquête	19,3	15,3
• n'ayant aucun enfant (*)	4,4	7,8
• ayant au moins un enfant (*)	14,9	7,5
Répondants n'ayant jamais eu de relation suivie	14,5	15,2
• ayant au moins un enfant (*)	7,4	1,0

Source : ENVEF-Martinique.

(*) Enfants mineurs ou majeurs, des répondants et/ou de leurs partenaires, vivant dans le ménage des répondants.

la situation est ainsi paradoxalement à la fois « conjugale » et « monoparentale ». Mais la probabilité de vivre avec des enfants et celle de se trouver en situation monoparentale, avec ou sans partenaire, varient aussi selon l'âge des personnes interrogées : 38 % des répondantes de moins de 35 ans vivent ainsi avec au moins un enfant, dont 17,5 % en situation monoparentale. Dans la tranche d'âge 35-49 ans, ces proportions sont plus de deux fois plus élevées : 83 % des femmes vivent avec au moins un enfant et 38 % sont en situation monoparentale. À l'âge de 50 ans et au-delà, plus de la moitié des répondantes (53 %) ont encore au moins un enfant présent au foyer et 29 % sont en situation monoparentale.

Fréquence, unité et diversité des situations monoparentales

Les ménages monoparentaux sont trois fois plus nombreux en Martinique que dans l'Hexagone : selon le recensement de 2006, 27 % des ménages et 38 % des familles (au sens INSEE) y sont composés d'une personne qui vit sans conjoint (une femme, neuf fois sur dix) avec un ou plusieurs enfants (27) et, dans un quart des cas, avec d'autres personnes, le plus souvent ses parents (ou, plutôt, sa mère) (28). Comme cela est le cas dans la plupart des pays, la situation moyenne des 29 % de répondantes de l'enquête ENVEF-Martinique en situation monoparentale s'oppose à celle des mères qui vivent en couple sur la plupart des items associés à la pauvreté

(27) Une fois sur quatre, ces ménages ne comprennent que des enfants âgés de plus de 24 ans.

(28) La proportion de ménages monoparentaux s'est fortement accrue en vingt ans : en 1990, ils ne constituaient que 21,5 % de l'ensemble des ménages martiniquais et 27,7 % des familles, au sens INSEE.

Tableau 4

Configurations conjugales et enfants (*) présents dans le ménage des répondants (en %)

	Femmes	Hommes
Couples corésidents au moment de l'enquête	40,6	42,2
• Sans enfant présent, d'aucun des partenaires	8,7	10,0
• Avec enfants présents :	31,9	32,2
– enfants communs, seulement	88	92
– enfants communs et non communs	6	4
– enfants non communs seulement	6	4
Couples ne cohabitant pas au moment de l'enquête	25,6	27,3
• Sans enfant présent, d'aucun des partenaires	15,4	25,3
• Avec enfants présents :	10,2	2,0
– enfants communs, seulement	45	ns
– enfants communs et non communs	9	ns
– enfants non communs seulement	46	ns
Répondants n'ayant plus de relation au moment de l'enquête	19,3	15,3
• Sans enfants des répondants présents dans le ménage	7,0	13,5
• Avec enfants des répondants présents dans le ménage	12,3	1,8
Répondants n'ayant jamais eu de relation suivie	14,5	15,2
• Sans enfants des répondants présents dans le ménage	7,9	15,2
• Avec enfants des répondants présents dans le ménage	6,6	0,0

Source : ENVEF-Martinique.

(*) Enfants mineurs ou majeurs, des répondants et/ou de leurs partenaires, vivant dans le ménage des répondants.

ou à la précarité : ayant plus souvent arrêté leur scolarité au niveau du primaire ou du collège, elles sont plus souvent sans diplôme et moins souvent en activité professionnelle et, lorsqu'elles le sont, moins souvent cadres et plus souvent ouvrières ou avec un statut précaire ; elles ont plus souvent un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros, bénéficient plus souvent de la couverture maladie universelle de l'Assurance maladie (CMU), sont moins souvent propriétaires de leur logement, disposent moins souvent d'un véhicule personnel et ont moins souvent le permis de conduire. Elles ont aussi plus souvent vécu avec une mère seule, ont plus souvent des demi-frères ou demi-sœurs utérin-e-s et ont eu leur premier enfant plus jeunes. Plus souvent hébergées, elles cohabitent aujourd'hui plus souvent avec des membres de leur famille ou vivent dans leur environnement proche. Elles sont plus nombreuses à manifester des signes de détresse psychique (Massé, 2008), se déclarant plus souvent « constamment tendues, stressées, déprimées » et faisant davantage état de tentatives de suicide.

En fonction de leur histoire conjugale, on peut cependant distinguer, parmi les femmes en situation

monoparentale : les « amies » (35 %, soit 10 % des répondantes), dont la moitié ont des enfants de leur partenaire actuel ; les « séparées » (42 %, soit 12 % des répondantes), qui n'ont pas actuellement de relation de couple (29) et dont les enfants sont nés d'unions antérieures (mariage, concubinage ou *visiting unions*) ; les femmes qui n'ont jamais eu de relations suivies et dont les enfants sont nés de liaisons épisodiques (23 %, soit 7 % des répondantes). Des différences significatives peuvent être relevées entre ces trois groupes du point de vue de l'âge et du calendrier d'entrée dans la vie adulte, mais aussi des difficultés rencontrées dans l'enfance,

de la situation matérielle et de la détresse psychique.

Les « amies » sont en moyenne plus jeunes que les autres mères seules, dont elles se distinguent par une entrée dans la vie adulte plus précoce, qu'il s'agisse du premier rapport sexuel, du départ du domicile parental (plus souvent consécutif à un conflit) ou du premier emploi ; entrées plus jeunes sur le marché du travail, elles sont également plus nombreuses à occuper aujourd'hui un emploi. Mais elles sont aussi plus souvent dans une situation de détresse morale et psychologique : une sur sept a déjà tenté de se suicider et deux sur trois se disent « constamment tendues, stressées, déprimées » ; elles atteignent également deux fois plus souvent que les mères qui vivent avec leur conjoint les scores moyens ou élevés de violences conjugales. Lorsqu'elles ont eu au cours de l'année écoulée des relations avec un ancien conjoint ou partenaire, elles sont aussi les plus nombreuses à déclarer que ces relations ont été difficiles, voire très difficiles. Les entretiens réalisés avec des « amies » victimes de violences conjugales montrent d'ailleurs que, comme l'écrivent

(29) La comparaison des données recueillies, à quelques mois d'intervalle, pour les mêmes femmes, par l'enquête statistique réalisée par téléphone et par les entretiens qualitatifs en face à face a montré que, sauf pour les couples légalement séparés, où la procédure et le jugement marquent clairement un avant et un après, il n'est pas toujours aisé, pour les femmes elles-mêmes comme pour les chercheurs, de distinguer les « séparées » des « amies », surtout lorsque l'existence d'enfants communs empêche la relation de basculer complètement dans le « passé » : tant que l'homme n'a pas été remplacé par un autre partenaire, il considère couramment qu'une « ex », surtout si elle est une « mère de ses enfants », est toujours susceptible d'être visitée de nouveau, de l'accepter ou de le désirer (Lefaucheur et Ozier-Lafontaine, 2011). L'analyse statistique met cependant en évidence des différences significatives entre les femmes qui, au moment de l'interrogation téléphonique, se sont déclarées « en couple » non corésident et celles qui ont déclaré que leur (dernière) relation avait pris fin.

Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapierre pour la Guadeloupe, « *les pères n'assument que de manière sporadique et aléatoire leur paternité sur les plans matériel et affectif* » (30), mais que « *leur liberté d'aller et venir et leur comportement, lorsqu'ils sont présents, mettent les femmes dans une situation d'attente et de sujétion* » (1997:126). Ainsi Alexie (30 ans, employée), qui s'est retrouvée enceinte alors qu'elle était encore lycéenne, doit admettre, dix ans plus tard – profondément déprimée – que le père de son enfant, ouvrier agricole, n'a définitivement pas les mêmes projets de vie commune qu'elle : « *A chaque fois, je lui demandais pour vivre avec moi, mais tout ce que je lui propose, tous les projets, ça n'amène à rien* ». Elle constate par ailleurs qu'il voit à peine son fils (il « *l'aperçoit* », dit-elle) et n'a pas de « *vrai contact* » avec lui, qu'il refuse de « *sortir* » avec elle alors qu'il le fait avec d'autres « *amies* » dont il a aussi des enfants, et qu'elle devrait donc avoir le courage de mettre fin à cette situation « *d'attente et de sujétion* » (Ozier-Lafontaine et Lefaucheur, 2011).

En raison de leur âge plus avancé (43,7 ans en moyenne contre 38,8 ans pour les « *amies* ») et de leur statut matrimonial (36 % ont été mariées contre 23 % pour les « *amies* »), les mères « *séparées* » ont en moyenne davantage d'enfants à charge, et des enfants plus âgés, mais aussi une situation matérielle moins précaire que celle des autres mères seules pour ce qui concerne les items patrimoniaux : propriété du logement et possession d'un véhicule. Elles ont connu nettement plus souvent que les autres mères seules des difficultés dans leur enfance : leurs parents étaient plus souvent séparés ou n'avaient jamais vécu ensemble, elles-mêmes ont plus souvent été maltraitées, placées ou confiées à d'autres membres de la famille, et ont plus souvent connu la grande pauvreté. Peut-être en raison des difficultés rencontrées dans leur enfance et dans leur vie amoureuse (31), de leur état de santé plus souvent jugé médiocre ou mauvais, de leur parcours migratoire (elles sont les plus nombreuses à avoir vécu au moins cinq ans

hors de Martinique), elles sont significativement plus souvent (devenues) adventistes, évangélistes ou Témoins de Jéhovah – les églises fondamentalistes offrant à leurs membres espoir de guérison par la foi et « *refuge psychologique* », voire « *immunisation contre le stress* » (Massé, 2008 :229, 235) (32). Les « *séparées* » indiquent d'ailleurs plus fréquemment que les autres mères seules des religieux comme les personnes auxquelles elles peuvent se confier en cas de problème grave.

Les mères seules qui n'ont jamais eu de relation suivie se distinguent des autres par un âge à la naissance de leur (premier) enfant atypique : plus souvent avant 20 ans, mais aussi plus souvent après 30 ans. Presque toutes sont nées à la Martinique et peu l'ont quittée pour quelques années. Plus défavorisées que les autres mères seules pour tous les items liés à la pauvreté et à la précarité (72 % n'ont aucun revenu personnel ou un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros et 64 % bénéficient de la CMU contre respectivement 56 % et 46 % des autres mères seules ; 44 % ont un emploi contre 52 % des autres mères seules ; 13 % seulement sont propriétaires de leur logement et 35 % sont hébergées contre respectivement 22 % et 21 % des autres mères seules), elles semblent en revanche moins souvent en situation de détresse psychique : alors que 65 % des autres femmes en situation monoparentale se disent en état permanent de tension, stress ou déprime, elles ne sont que 39 % à se déclarer telles – moins même que les mères qui vivent en couple marié ou concubin. Elles sont aussi moins nombreuses que les séparées et surtout que les « *amies* » à avoir fait des tentatives de suicide. Très peu sont membres d'églises fondamentalistes et près de la moitié d'entre elles se déclarent sans religion. Si elles ont souvent connu la grande pauvreté et souffert de l'alcoolisme de proches dans leur enfance, elles font état de moins de difficultés que les autres mères pour cette période de leur existence et d'un taux infime d'agressions sexuelles lorsqu'elles étaient mineures. Est-ce en raison de cette absence de difficultés majeures dans les relations

(30) Contestant la formule employée par Edith Clarke pour définir la matrifocalité caribéenne – « *My mother who fathered me* » (« *Ma mère qui m'a paternée/qui a joué le rôle de père* ») –, Mindie Lazarus-Black (2001) analyse les « *événements de parenté* » qui permettent de caractériser, selon elle, les normes de la maternité et de la paternité dans la Caraïbe, en particulier en cas de non-corésidence des parents : tandis que les mères sont « *naturellement* » responsables des tâches quotidiennes domestiques et éducatives, auxquelles elles ne peuvent se soustraire, la paternité peut toujours être renégoziée et réassignée en fonction des relations entre les partenaires, de l'âge et du nombre des enfants, des autres charges qui pèsent sur le père. Les contributions de celui-ci à l'entretien et à l'éducation de ses enfants « *dehors* », même lorsqu'elles sont fixées par un tribunal, sont considérées comme dépendant de son bon vouloir et relevant de l'extra-ordinaire, « *sporadiques et aléatoires* » selon la formule de Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapierre (1997) : sévères corrections physiques en cas de « *grosses bêtises* », paiement des frais de scolarité, achat de vêtements neufs ou de cadeaux pour les grandes occasions, petit argent de poche irrégulier, etc. Ces contributions apparaissent toujours comme un « *don* », qui doit être sollicité – « *mendié* » – par l'enfant envoyé par sa mère ou par celle-ci, lorsqu'il n'est pas généreusement et somptueusement octroyé à la discrétion du père.

(31) Une pathologie particulière, le *gwopwèl*, est associée en Martinique à la séparation amoureuse. Cet état de détresse, qui combine chagrin, dépression et désespoir, est dit « *international* » quand il est particulièrement grave et entraîne une « *descente* » catastrophique (Massé, 2008).

(32) L'analyse des parcours de sortie de la violence conjugale a montré que les Martiniquaises rencontrées comptaient essentiellement sur la prière et l'aide de Dieu pour mettre fin à la situation de violence qu'elles vivaient (Lefaucheur et al., 2011).

avec leur famille que plus d'un quart d'entre elles n'ont jamais quitté le domicile parental, bien qu'elles soient souvent âgées de plus de 40 ans, et que les autres l'ont fait tardivement (à 23,3 ans en moyenne contre 19,6 ans pour les « amies » et 20,7 ans pour les séparées) ? La cohabitation et la précarité de leur situation économique engendrent sans doute aujourd'hui des tensions – elles sont un peu plus nombreuses que les autres mères seules à avoir déclaré des agressions verbales de la part de leurs proches – et un risque de solitude morale : 48 % seulement (contre 72 % des autres mères seules) déclarent qu'il leur arrive de se confier à quelqu'un en cas de problèmes personnels ou familiaux. Mais une famille (souvent matrifocale) « suffisamment bonne » leur permet apparemment de vivre sans détresse l'absence de relations conjugales suivies, une situation matérielle très précaire et les contraintes de la monoparentalité.



Conclusion

Une matrifocalité résidentielle ni négligeable ni dominante. Un pluripartenariat masculin simultané et stable répandu sans être généralisé. Un grand nombre de fratries composites et de couples ayant des enfants de plusieurs lits, avoués ou non, présents ou non dans le ménage. Une grande fréquence des situations monoparentales (après séparation de couples ayant ou non cohabité, ou après des relations non suivies) ou « quasi monoparentales » (*visiting unions*), essentiellement féminines. Toutes ces lignes de force dessinent un vaste et complexe panorama conjugal et familial, où les individus se retrouvent différemment distribués en fonction de leur sexe, de leur origine et de leur parcours migratoire, de leur situation sociale et de leurs revenus, des difficultés qu'ils ont ou non connues dans leur jeunesse, de leurs liaisons et déliaisons, simultanées ou successives. Cette distribution s'articule autour de deux pôles :

- celui des ménages de couples mariés, qui sont en moyenne plus diplômés, plus assurés matériellement, plus souvent biactifs et presque toujours propriétaires de leur logement, où ne vivent que des enfants communs. Assurés de la respectabilité procurée par le mariage, ils n'échappent pas toujours aux violences conjugales, souvent consécutives à la jalousie, au pluripartenariat masculin et à l'existence de femmes et d'enfants « dehors » ;
- celui des ménages monoparentaux, ou quasi monoparentaux, voire matrifocaux, où les fratries composites ne sont pas rares et qui sont dans l'ensemble plus défavorisés, plus précaires, plus

souvent en situation de détresse psychique, après avoir plus fréquemment connu des difficultés familiales au cours de l'enfance ou de l'adolescence. La matrifocalité résidentielle, la communauté de voisinage, l'aide matérielle et affective des proches, l'aide sporadique et aléatoire des partenaires ou des « ex », les allocations de l'État-providence, le recours à la grâce de Dieu et de ses églises, le modèle culturel de la mère « *poto-mitan* » leur permettent souvent de faire face lorsque le modèle du mariage respectable n'a pas pu être atteint ou a échoué.

Les tenants de la thèse de l'aliénation coloniale, comme ceux de la continuité de l'héritage africain et/ou de la résistance afro-américaine aux normes et valeurs coloniales pourront voir là deux « modèles » antagoniques (33). Les premiers jugeront leur point de vue conforté par le triomphe numérique et idéologique du modèle nucléaire « eurocentrique », que les institutions religieuses et politiques du système colonial auraient imposé aux populations issues de l'esclavage ou, selon une variante de la même approche, leur auraient rendu hautement désirable parce qu'il leur serait légalement ou socialement interdit. Les seconds regarderont les pratiques minoritaires mais répandues de pluripartenariat et de « *visiting unions* » comme témoignant de la résistance « afro-polygame » de ces populations aux normes et valeurs « euroconjugales », et postuleront une plus large continuité de l'héritage africain à travers une matrifocalité relationnelle généralisée, qui minerait même un modèle nucléaire apparemment victorieux, la prédominance de la relation mère-enfant – et plus particulièrement mère-fils – empêchant la conjugalité de s'épanouir. Ceux qui préfèrent analyser les pratiques et spécificités caribéennes en terme de créolisation liront comme une innovation culturelle la création, à partir d'un substrat profond africain et des conditions de la vie dans les sociétés de plantations, de configurations familiales où la préférence et le respect accordés à la « *madam* » et au foyer légitime n'interdisent pas l'existence de « *femm* » et d'enfants « *déwo* » et où la conjugalité n'exclut pas la monoparentalité. Ceux qui s'attachent davantage à repérer des similarités que des spécificités noteront que la polarité hiérarchisée entre ménages nucléaires et ménages monoparentaux est, ici comme ailleurs, liée à l'inégale distribution des richesses, qu'elle en procède ou qu'elle la génère, et que la matrifocalité résidentielle a partie liée avec la « culture de pauvreté » (Lewis, 1969) ou relève, selon l'expression de Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapierre, d'une « culture contre la pauvreté » (1997:75) ; ils constateront que l'accès à la propriété foncière à la sortie de l'esclavage est allé de pair, dans les

(33) Pour un exposé synthétique des différentes approches, voir Chivallon (2004).

mornes martiniquais comme dans les « villages libres » de la Jamaïque, avec le développement de « familles paysannes à tendance patriarcale » (Chivallon, 1998 et 2004 ; Besson, 2002). Ils feront également remarquer que les concepts de « matrifocalité relationnelle » et de « femme *poto-mitan* » s'appliqueraient fort bien à la position centrale de la femme-mère dans les familles ouvrières de la banlieue est de Londres, décrites dans les années 1950 par Michael Young et Peter Willmott (1977), ou du bassin minier du Pas-de-Calais, observées dans les années 1980 par Olivier Schwartz (1990).

Sans doute convient-il, en effet, de délaissier la question, indécidable, des origines et du rôle de la « première mondialisation » – celle des « Grandes découvertes » et du « commerce triangulaire » auquel elles ont donné lieu – dans la genèse des configurations familiales caribéennes et, prenant acte du « monde que nous avons perdu » (Laslett, 1993), de réfléchir aux concepts et aux méthodes qui permettraient d'analyser l'impact sur les relations conjugales, familiales et parentales, de la « seconde mondialisation » et des profondes, et souvent brutales, transformations que les Antilles ont connues récemment ou traversent actuellement : passage en quelques décennies d'une société de production agro-industrielle tournée vers l'exportation et organisée autour de l'*habitation* sucrière ou bananière à une société de consommation de biens importés structurée autour de grandes surfaces ou zones commerciales ; développement de classes moyennes ou moyennes-supérieures liées à la Fonction publique ; élévation du niveau de qualification de la population, particulièrement

féminine, et tertiarisation de l'emploi ; intensification des migrations alternantes transatlantiques liées aux études, à l'emploi et au tourisme et, par suite, confrontation à des modèles différents d'organisation de la vie privée ; alignement des droits sociaux sur la Métropole obtenu dans un contexte de crise générale des « États-providence » ; généralisation rapide de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; essor des églises fondamentalistes ; conflit entre les normes d'éducation traditionnelles et celles que véhiculent les médias et les institutions éducatives et sociojudiciaires ; montée du chômage des jeunes ; apparition du *business* lié au trafic des armes et de la drogue et montée du sentiment d'insécurité ; vulgarisation de l'accès à la pornographie ; etc.

Comment imaginer que « la famille antillaise » sorte inchangée de toutes ces évolutions ? Le coup de sonde que l'enquête a effectué dans la société martiniquaise permet d'approcher l'impact de certaines d'entre elles, comme la diversification des trajectoires migratoires et la crise des normes éducatives. Mais il faudrait pouvoir multiplier les enquêtes qualitatives, comme celles par le Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe menées sur les sorties des situations de violence conjugale ou sur la socialisation masculine, pour comprendre comment les individus font face à ces évolutions, à quels impératifs ils obéissent ou s'opposent, à quels bricolages de normes et de sens ils se livrent, pour se construire aujourd'hui hommes ou femmes, pères ou mères, hétérosexuels ou homosexuels, amants et/ou conjoints.

Références bibliographiques

- André J., 1987, *L'inceste focal dans la famille noire antillaise. Crimes, conflits, structure*, Paris, PUF.
- Attias-Donfut C. et Lapiere N., 1997, *La famille providence. Trois générations en Guadeloupe*, Paris, La Documentation française/CNAV.
- Barrow C., 2001 (1988), *Men, women and family in the Caribbean: A review*, in *Caribbean sociology. Introductory readings* (Barrow C. and Reddock R., ed.), Kingston/Princeton/Oxford, Ian Randle/Markus Wiener/James Currey:418-426.
- Besson J., 2002 (1993), *Reputation and respectability reconsidered: A new perspective on Afro-Caribbean peasant women*, in *Caribbean sociology. Introductory readings* (Barrow C. and Reddock R., ed.), Kingston/Princeton/Oxford, Ian Randle/Markus Wiener/James Currey:350-370.
- Brown E., 2011, « Les violences interpersonnelles à l'âge adulte et les situations difficiles vécues dans la jeunesse : l'exemple de la Martinique », communication au colloque du CRI-VIFF « Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation », 29 mai et 1^{er} juin 2011, Montréal.
- Cantacuzène R., 2011, « Le déficit d'expression de l'intime dans la socialisation masculine aux Antilles », communication présentée au colloque « Perspectives futures en intervention, politiques et recherche sur les hommes et les masculinités », mars 2011, Université de Laval, Québec.
- Charbit Y., 1987, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, Collection Travaux et documents, Paris, INED/PUF, n° 114.
- Chivallon C., 2004, *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, CNRS-éditions.
- Chivallon C., 1998, *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective, 1840-1960*, Paris, CNRS-éditions.
- Clarke E., 1966 (1957), *My mother who fathered me*, London, Allen & Unwin.
- Dagenais H., 1987, « Du point de vue des dominants. Réflexions théoriques et méthodologiques à partir d'une recherche en Guadeloupe », communication présentée au colloque de l'APRE, Paris (non publiée).
- Frazier F., 1939, *The negro family in the United States*, Chicago, University of Chicago Press.
- Giraud M., 1999, *Une construction coloniale de la sexualité. À propos du multipartenariat hétérosexuel caribéen*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128:46-55.
- Halfen S., 2006, *Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida aux Antilles et en Guyane en 2004*, étude ANRS-ENI6-KABP-DFA, Paris, ANRS-ORSIF.
- Herskovits M. J., 1941, *The myth of the negro past*, Boston, Bacon Press (2^e édition en 1958).
- Kabile J., 2011, « "L'homme antillais est irresponsable" : jeux et enjeux des représentations féminines dans la construction de l'identité masculine antillaise », communication présentée au colloque « Perspectives futures en intervention, politiques et recherche sur les hommes et les masculinités », mars 2011, Université de Laval, Québec.
- Kovats-Beaudoux E., 2002, *Les blancs créoles de la Martinique. Une minorité dominante*, Paris, L'Harmattan.
- Laslett P., 1993 (1965), *The world we have lost – Further explored*, Londres, Methuen & Co.
- Lazarus-Black M., 2001 (1995), *My mother never fathered me. Rethinking kinship and the governing of families*, in *Caribbean sociology. Introductory readings* (Barrow C. and Reddock R. ed.), Kingston/Princeton/Oxford, Ian Randle/Markus Wiener/James Currey:389-402.
- Lefaucheur N., 1987, *Maternité extraconjugale et reproduction sociale*, *Annales de Vaucluse*, n° 26:181-190.
- Lefaucheur N. et Brown E. (dir.), 2011, *Genre et violences interpersonnelles à la Martinique, Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17 (à paraître).

- Lefaucheur N., Kabile J. et Ozier-Lafontaine L., 2011, *Itinéraires féminins de sortie de la violence conjugale. Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17, (à paraître).
- Lefaucheur N. et Mulot S., 2011, *La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique*, in *Les coûts de la masculinité* (sous la dir. de Dulong D., Guionnet C. et Neveu E.), Presses Universitaires de Rennes (à paraître).
- Lefaucheur N. et Ozier-Lafontaine L., 2011, *De l'enquête statistique à l'enquête sur les sorties de la violence conjugale : constitution de l'échantillon et démarche d'enquête*, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17 (à paraître).
- Lesel L., 2003, *Le père oblitéré. Chronique antillaise d'une illusion*, Paris, l'Harmattan.
- Léridon H., Zucker E. et Cazenave M., 1970, *Fécondité et famille en Martinique. Faits, attitudes et opinions*, Travaux et documents, Paris, INED/PUF, cahier n° 56.
- Lewis O., 1969 (1965), *La Vida. Une famille porto-ricaine dans une culture de pauvreté : San Juan et New York*, Paris, Gallimard.
- Massé R., 2008, *Ethnoépidémiologie de la détresse psychique à la Martinique*, Presses de l'Université de Laval.
- Mintz S., 2001 (1987), *The historical sociology of Jamaican villages*, in *Caribbean sociology. Introductory readings* (Barrow C. and Reddock R. ed.), Kingston/Princeton/Oxford, Ian Randle/Markus Wiener/James Currey:940-953.
- Mulot S., 2012, *La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole*, *L'Homme* (à paraître).
- Mulot S., 2009 a, *Comment les représentations des rapports de sexe influencent-elles la prévention du VIH/Sida. L'exemple des multipartenariats sexuels antillais*, *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 1:63-89.
- Mulot S., 2009 b, *Redevenir un homme en contexte antillais postesclavagiste et matrifocal*, *Autrepart*, n° 9:117-136.
- Mulot S., 2007, *Le mythe du viol fondateur aux Antilles françaises*, *Ethnologie française*, vol. XXXVII, n° 3:517-524.
- Mulot S., 2000, « "Je suis la mère, je suis le père !" : l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexe en Guadeloupe », thèse d'anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Maurice Godelier, Paris, EHESS.
- Ozier-Lafontaine L. et Lefaucheur N., 2011, *Histoires de couples, histoires de violence*, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17 : (à paraître).
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- Wilson P., 1973, *Crab antics: The social anthropology of english-speaking negro societies of the Caribbean*, New Haven, Yale University Press.
- Wilson P., 2001 (1969), *Reputation and respectability: A suggestion for Caribbean ethnology*, in *Caribbean sociology. Introductory readings* (Barrow C. and Reddock R. ed.), Kingston/Princeton/Oxford, Ian Randle/Markus Wiener/James Currey:338-349 (paru originellement dans *Man*, vol. 4, n° 1:70-84).
- Young M. et Willmott P., 1977 (1957), *Family and kinship in east London*, Harmondsworth, Penguin Books.

